

→ PARRAINAGE



**Devenez NOTRE ambassadeur
ET GAGNEZ DES CHÈQUES-CADEAUX !**

WWW.CREDITFONCIER.FR



CRÉDIT FONCIER
Foncièrement dans la vie

VOUS ÊTES SATISFAIT DE L'ACCOMPAGNEMENT DU CRÉDIT FONCIER, PARLEZ-EN À VOS AMIS, À VOS PROCHES.

Spécialistes reconnus du financement immobilier, nous accompagnons nos clients pour réaliser leur projet immobilier et mettre tous les atouts de leur côté.

Si vous êtes satisfait de votre relation avec le Crédit Foncier, pourquoi ne pas en parler à vos amis, à vos proches ?

S'il se trouve parmi eux des futurs propriétaires ou des investisseurs, vous pouvez leur donner l'opportunité de profiter d'un partenaire performant et digne de confiance.

DES CHÈQUES-CADEAUX POUR VOUS...

Pour vous remercier de devenir l'un de nos ambassadeurs, nous vous offrirons des chèques-cadeaux valables dans plus de 130 enseignes nationales.

› **Si la personne que vous avez parrainée souscrit un prêt immobilier au Crédit Foncier, nous vous offrons :**

100€ POUR LE 1^{ER} PARRAINAGE

160€ POUR LE 2^{ÈME} PARRAINAGE

200€ POUR LE 3^{ÈME} PARRAINAGE

› **Si elle souscrit un contrat d'assurance vie* au Crédit Foncier, nous vous offrons :**

40€ POUR UN VERSEMENT de 1 500€ à 5 000€

80€ POUR UN VERSEMENT au delà de 5 000€

... ET DES FRAIS RÉDUITS POUR VOS PROCHES

La (ou les) personne(s) que vous aurez parrainée(s) bénéficiera(ont) d'une réduction sur les frais de dossiers pour un prêt immobilier, ou de 30% sur les frais d'entrée pour un contrat d'assurance vie.

* Contrat multisupports uniquement



LES + DU CRÉDIT FONCIER POUR CEUX QUE VOUS ALLEZ PARRAINER

- › **Nous les aidons** à devenir propriétaire grâce à des **solutions personnalisées.**
- › **Nous les accompagnons à chaque étape** de leurs projets immobiliers et patrimoniaux.
- › **Nous les protégeons** ainsi que leur famille et leur patrimoine.
- › **Ils gardent la liberté** de rester dans leur banque, sans avoir à ouvrir un compte bancaire au Crédit Foncier.



Comment PARRAINER VOS PROCHES ?

Remplissez le bulletin ci-contre et faites-y figurer le nom et les coordonnées de la personne que vous souhaitez parrainer.

Remettez ensuite ce bulletin à la personne que vous souhaitez parrainer qui devra le donner à son Conseiller Crédit Foncier.

Merci de votre confiance.

Les informations demandées sur ce bulletin sont nécessaires à l'opération de parrainage. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez des droits d'accès et de rectification pour l'ensemble des informations vous concernant en écrivant à :
Crédit Foncier - Service Marketing Opérationnel
4 quai de Bercy - 94224 Charenton cedex

BULLETIN DE PARRAINAGE

Je vous recommande la personne dont j'ai noté les coordonnées et je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.

Coordonnées de la personne que je souhaite parrainer

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Téléphone _____

email _____

Mes coordonnées

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Téléphone _____

email _____



CRÉDIT FONCIER
Foncièrement dans la vie

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

Article 1 : Conditions de participation. En recommandant une personne de leur entourage, les clients du Crédit Foncier deviennent des PARRAINS et la personne recommandée devient un FILLEUL, sous réserve de la souscription définitive de ce dernier à une solution Crédit Foncier. **Conditions relatives au parrain :** Pourra participer à cette opération toute personne : • Déjà cliente du Crédit Foncier à la date de souscription du filleul, soit dans le cadre d'un prêt immobilier, soit dans le cadre d'un placement. • Majeure à la date de l'opération. Sont exclus pour le parrainage crédit: les salariés, les correspondants agréés du groupe Crédit Foncier et leur famille (jusqu'au 4^{ème} degré inclus), les partenaires commerciaux du groupe Crédit Foncier, leurs dirigeants, leurs salariés et les conjoints de ceux-ci. **Conditions relatives au filleul :** Pourra participer à cette opération toute personne : • Majeure au moment de l'opération pour la souscription d'un crédit immobilier. • Majeure ou mineure dans le cadre de la souscription d'un contrat d'assurance vie. Sont exclues les personnes déjà clientes du Crédit Foncier, les salariés, les correspondants agréés du Crédit Foncier et leur famille (jusqu'au 4^{ème} degré inclus), les partenaires commerciaux du groupe Crédit Foncier, leurs dirigeants, leurs salariés et les conjoints de ceux-ci. **Article 2 : Modalités de participation.** Pour participer à l'opération de parrainage, il suffit de remplir et de remettre le bulletin de parrainage à son Conseiller Crédit Foncier. Tout bulletin incomplet sera considéré comme nul. **Article 4 : Conditions relatives à la souscription d'une solution Crédit Foncier - Dans le cadre d'un crédit** Par souscription, on entend l'acceptation d'une offre de crédit par le filleul. Sont exclus de la présente opération de parrainage, les prêts suivants: - le Nouveau Prêt à 0% du Ministère du logement - l'éco-prêt à taux zéro, le prêt Habitat Neuf Bleu Ciel - le prêt viager hypothécaire Foncier Réversimmo- le prêt relais s'il n'est pas accompagné d'un prêt long terme Crédit Foncier. - **Dans le cadre d'un placement** Par souscription, on entend les versements initiaux pour les contrats d'assurance-vie. Sont donc exclus de la présente opération de parrainage les versements complémentaires effectués sur des contrats déjà souscrits, y compris les versements dits programmés. La date de recommandation du FILLEUL sera déterminée par la signature ou par la demande d'adhésion ou par la souscription à un contrat d'assurance-vie, sous réserve que ladite souscription n'ait pas fait l'objet d'une dénonciation dans les 30 jours suivant le premier versement. **Article 6 : Communication du règlement.** Tout parrain pourra obtenir le présent règlement et ses éventuels avenants gratuitement sur simple demande écrite (timbre remboursé au tarif lent de la Poste) à l'adresse suivante: Crédit Foncier - Service Marketing Opérationnel - 4 quai de Bercy - 94224 Charenton Cedex.

VOTRE AGENCE :



Crédit Foncier de France – S. A. au capital de 682 087 900 € - 542 029 848 RCS Paris - Siège social: 19, rue des Capucines - 75001 Paris – Bureaux et correspondance: 4, Quai de Bercy - 94224 Charenton cedex – Intermédiaire d'assurance – Immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 327.

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de prêt. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt et, si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur devra rembourser à l'acheteur les sommes déjà versées (article L.312-5 du Code de la consommation).



CRÉDIT FONCIER
Foncièrement dans la vie